

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-254 du 24 Août 1981

chargeant le Camarade Moussa ALI
TRAORE, Ministre des Enseignements
Maternel et de Base, de l'intérim du
Camarade Soulé DANKORO, Ministre de
la Jeunesse et des Sports pour compter
du 23 Août 1981,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 23 Août 1981, le Camarade Moussa ALI
TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé
de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant
l'absence du Camarade Soulé DANKORO,

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel,

Fait à COTONOU, le 24 Août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SFD 2 MJS-MEMB 6
Autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1 DAN 2.-